PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1 Avril 2025

* * * * * * *

Date de la convocation : 25/03/2025
Date d'affichage : 25/03/2025

Nombres de Conseillers
- En exercice : 13
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le 1 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : BLOT Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, SARRY Céline, MM : GUEHO Nicolas, PHILIPPOT Sébastien, TIMMERMAN Michel

Excusés : Mme AHIER Brigitte, MM : GANDON Jérôme, ROULLEAU Vincent
Secrétaire de séance : Mme MARY Annie

****

Ordre du jour

- Approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2025.
- Vote du Budget Primitif 2025 du Lotissement du Champ de la Grange.
- Vote du taux des taxes communales.
- Subventions aux associations.
- Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune (taux de virement de crédit inclus).
- Epicerie solidaire de Tuffé « Le Panier Solid'R » : convention 2025.
- Modification du nombre d'heures d'un emploi permanent d'agent de restauration scolaire et d'entretien.
- Modification du tableau des emplois et des effectifs.
- Remplacement des fenêtres de la salle associative : choix d'un devis.
- Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux : choix d'un devis.

****

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : proposition d'achat d'une parcelle. Cette demande est acceptée à l'unanimité (8 voix pour).

****

Approbation du procès-verbal du conseil précédent

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents (8 voix pour).

****

Vote du budget primitif 2025 du Lotissement du Champ de la Grange
2025-21

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le budget primitif 2025 du Lotissement du Champ de la Grange comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 547 263,77 €
Dépenses et recettes d'investissement : 287 186,08 €

Dépenses de fonctionnement		
O11	Charges à caractère général	190 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	241 560,69 €
Total des dépenses réelles		**431 560,69 €**
O42	Opérations d'ordre	115 703,08 €
Total des dépenses de fonctionnement		**547 263,77 €**

Recettes de fonctionnement		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 734,00 €
Total des recettes réelles		**21 734,00 €**
O42	Opérations d'ordre	171 483,00 €
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	354 046,77 €
Total des recettes de fonctionnement		**547 263,77 €**

Dépenses d'investissement		
Total des dépenses réelles		**0,00 €**
O40	Opérations d'ordre	171 483,00 €
OO1	Solde d'exécution négatif reporté	115 703,08 €
Total des dépenses d'investissement		**287 186,08 €**

Recettes d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	171 483,00 €
Total des recettes réelles		**171 483,00 €**
O40	Opérations d'ordre	115 703,08 €
Total des recettes d'investissement		**287 186,08 €**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

Intervention : aucune.

****

Arrivée de Nicolas GUEHO à 20h28

****

Vote du taux des taxes communales

2025-22

Vu l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts,
Considérant que le conseil municipal vote chaque année le taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
Monsieur le Maire rappelle les taux actuellement appliqués sur la commune de Duneau :

- Taxe Foncière Bâtie 37,00 %
- Taxe Foncière Non Bâtie 30,22 %
- Taxe d'Habitation 18,51 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'augmenter de 0,5 % les trois taxes communales,

VOTE les taux des taxes communales pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie 37,18 %
- Taxe Foncière Non Bâtie 30,37 %
- Taxe d'Habitation 18,60 %

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

Intervention : aucune.

****

Subventions aux associations

2025-23

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions des associations communales et hors commune, pour l'année 2025. Il précise que la commission « Finances » s'est réunie le 25 mars 2025 pour étudier ces demandes et propose au conseil municipal le tableau ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de verser les subventions suivantes pour l'année 2025 (c/65748) :

ACPG-CATM	200,00 €
Art et création (vitrail)	200,00 €
Atelier loisirs	200,00 €
Atelier loisirs repas des anciens	160,00 €
Comice agricole du Tuffé	130,00 €

Comité des fêtes	200,00 €
Comité des fêtes - feu d'artifice	1 450,00 €
Génération mouvement	200,00 €
Les Petites Mains	200,00 €
Randonneurs Dunois	200,00 €
Ouvrir l'œil	200,00 €
AMA (association musiques actuelles)	200,00 €
Saint-Cyr Sainte-Julite (2024 et 2025)	400,00 €
La Dunoise	200,00 €
Pêcheur du dimanche 72	200,00 €
Total des Associations de Duneau	**4 340,00 €**

Coopérative scolaire de Duneau	450,00 €
Ecole Sainte Anne de Connerré	1 512,00 €
MFR Coulans sur Gée	20,00 €
CFA Coiffure Le Mans	20,00 €
CFA du CCI Le Mans	40,00 €
MJC Connerré Hand Ball	320,00 €
MJC Connerré Danse	160,00 €
MJC Connerré Théatre	40,00 €
MJC Bouloire atelier chorégraphique	40,00 €
Tennis club de Connerré	200,00 €
RSC Connerré (Rollers)	140,00 €
Sarth 72	60,00 €
Société musicale de Connerré	190,00 €
Prévention routière	50,00 €
Amicale des Pompiers de Connerré	190,00 €
ADMR La Ferté-Bernard	40,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
Restos du cœur	50,00 €
Adapei	30,00 €
AFM Téléthon	50,00 €
Famille de la Sarthe	50,00 €
Total des associations extérieures	**3 702,00 €**

TOTAUX	**8 042,00 €**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

Intervention : aucune.

****

Arrivée de Clémence LEWIK à 20h54

****

Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune

2025-24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le budget primitif 2025 de la commune comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 367 143,05 €
Dépenses et recettes d'investissement : 1 011 103,57 €

Dépenses de fonctionnement		
O11	Charges à caractère général	347 960,00 €
O12	Charges de personnel	227 000,00 €
O14	Atténuation de charges	12 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	150 580,00 €
66	Charges financières	17 000,00 €
Total des dépenses réelles		**754 540,00 €**
O23	Virement à la section d'investissement	600 803,05 €
042	Opérations d'ordre	11 800,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		**1 367 143,05 €**

Recettes de fonctionnement		
O13	Atténuation de charges	3 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	31 380,00 €
73	Impôts et taxes	53 212,00 €
731	Fiscalité locale	415 233,00 €
74	Dotations et participations	128 727,00 €
75	Autres produits de gestion courante	256 255,69
Total des recettes réelles		**887 807,69 €**
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	479 335,36 €
Total des recettes de fonctionnement		**1 367 143,05 €**

Dépenses d'investissement			**RAR 2024**
16	Emprunts et dettes assimilées	31 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	18 640,00 €	
21	Immobilisations corporelles	269 360,00 €	71 622,00 €
23	Immobilisations en cours	219 082,05 €	6 946,00 €
27	Autres immobilisations financières	171 483,00 €	

Total des dépenses réelles		**709 565,05 €**	**88 330,00 €**
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	188 208,52 €	
041	Opérations patrimoniales	25 000,00 €	
Total des dépenses d'investissement		**1 011 103,57 €**	

Recettes d'investissement			**RAR 2024**
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 965,52 €	
13	Subventions d'investissement	51 962,00 €	120 573,00 €
Total des recettes réelles		**252 927,52 €**	**120 573,00 €**
021	Virement de la section de fonctionnement	600 803,05 €	
040	Opérations d'ordre	11 800,00 €	
041	Opérations patrimoniales	25 000,00 €	
Total des recettes d'investissement		**1 011 103,57 €**	

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Intervention : aucune.

****

Epicerie solidaire de Tuffé "Le Panier Solid'R"

Convention 2025

2025-25

La délibération n°2023-38 en date du 13 avril 2023 autorisait la commune de Duneau à adhérer à l'association « Le Panier Solid'R » de Tuffé. Monsieur le Maire rappelle que cette association propose des denrées alimentaires et des produits de première nécessité à des prix très réduits pour les personnes ayant des difficultés financières. L'association demande une subvention annuelle calculée selon un prix par habitant, à hauteur de 0,50€ par habitant depuis 2023.
Aujourd'hui, l'association sollicite une subvention annuelle à hauteur de 0,60€ par habitant à compter de janvier 2025 et donc la signature d'une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité/majorité des membres présents,

DÉCIDE de continuer d'adhérer à l'association « Le Panier Solid'R » de Tuffé-Val-de-la-Chéronne,

ACCEPTE de prendre en charge la subvention annuelle correspondante, soit 0,60€ par habitant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Intervention : aucune.

****

Modification du nombre d'heures d'un emploi permanent d'agent de restauration scolaire et d'entretien

2025-26

Vu :
- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- la délibération n°2020-75 du 17 décembre 2020 portant création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe pour l'emploi d'agent de restauration scolaire et d'entretien,

Monsieur le Maire rapporte que le besoin ayant procédé à la création de l'emploi permanent d'agent de restauration scolaire et d'entretien a évolué et que le nombre d'heures de service doit être revu à la hausse.
La nouvelle quotité de temps de travail nécessaire est désormais de 21 heures par semaine.
Pour les agents à temps non complet entre 28h et 35h (affiliés CNRACL) :
Cette modification induisant une augmentation du nombre d'heures de service inférieure à 10 % et ne faisant pas perdre l'affiliation à la CNRACL, cette modification ne nécessite pas d'obtenir l'accord de l'agent occupant l'emploi.
Pour les agents à temps non complet inférieur à 28h :
Cette modification induisant augmentation du nombre d'heures de service inférieure à 10 % cette modification ne nécessite pas d'obtenir l'accord de l'agent occupant l'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

Article 1 : Le nombre d'heures de service de l'emploi permanent d'agent de restauration scolaire et d'entretien est de 21 heures à compter du 2 avril 2025.
Article 2 : L'agent occupant cet emploi percevra à compter de la date mentionnée à l'article 1er une rémunération calculée sur cette nouvelle quotité de travail.
Article 3 : Cet emploi est ouvert au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe.
Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à adopter tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.
Article 5 : La délibération n°2020-75 du 17 décembre 2020 portant création de l'emploi d'agent de restauration scolaire et d'entretien est abrogée en tant qu'elle fixe le nombre d'heures de service de cet emploi à compter de la date mentionnée à l'article 1er.
Article 6 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
Article 7 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Intervention : aucune.

****

Modification du tableau des emplois et des effectifs

2025-27

Suite à la délibération 2025-26, augmentant le nombre d'heures par semaine à 21h de l'emploi d'agent de restauration scolaire et d'entretien, il convient de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs de la commune de Duneau, à compter du 2 avril 2025, comme suit :

EMPLOIS											EFFECTIFS
EMPLOI/ POSTE	**Date de création ou modifcation Référence délibération**	**Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé**		**Catégorie hiérarchique**			**Grade (s) rattaché (s) à cet emploi**	**Emploi pouvant être pourvu**		**Emploi pourvu**	**Emploi non pourvu**	**Grade de l'agent qui occupe le poste**
		TC	**TNC**	**A**	**B**	**C**		**oui**	**non**			
Secrétaire général(e) de mairie	12/09/2024 (délibération n°2024-49)	35			X		Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe / Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe / Rédacteur / Rédacteur principal de 2ème classe / Rédacteur principal de 1ère classe	x		1		Rédacteur
Assistant/e adminsitratif(ve) au secrétariat de mairie	17/10/2013 (délibération n°2013-70) , 28/11/2014 (délibération 2014-95), 05/10/2023 (délibération n°2023-64)		28,5			x	Adjoint administratif	x		1		Adjoint administratif
Responsable technique polyvalent	23/10/2022 (délibération n°2022-53)	35				X	Agent de maîtrise	x		1		Agent de maîtrise
Agent technique polyvalent	01/02/2019 (délibération n°2019-01)	35				x	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	x		1		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
Agent de restauration scolaire et d'entretien	01/04/2025 (délibération n°2025-26)		21			x	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	x		1		Adjoint technique territorial principal de 1ère classe
TOTAUX		105	49,5							5	0	

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Intervention : aucune.

****

Remplacement des fenêtres de la salle associative
Choix d'un devis

2025-28

Considérant le certificat de tacité de la déclaration préalable DP0721224Z0024M01 autorisant le changement des fenêtres de la salle associative (en bois sur la façade avant et en PVC sur la façade arrière).
Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les devis de deux entreprises de menuiserie :
- l'entreprise RAVAUD de Thorigné-sur-Dué
- l'entreprise CROISEAU de Connerré

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

CHOISIT le devis de l'entreprise RAVAUD d'un montant de 12 766,60€ HT soit 15 319,92 € TTC, pour le remplacement des fenêtres de la salle associative, en bois sur la façade avant et en PVC sur la façade arrière.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Intervention : aucune.

****

Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux
Choix d'un devis
2025-29

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion est en cours sur le renouvellement des chaudières des bâtiments communaux.
Une étude de préfaisabilité a été réalisée et restituée en août 2024 par un animateur énergies renouvelables de l'union des CUMA PAYS DE LA LOIRE ciblant la création d'un réseau de chaleur.
Par le biais de l'ATESART, la commune a déposé un dossier pour bénéficier du programme ACTEE CHENE 4 du Département auprès de la FNCCR, subventionnant ainsi un audit énergétique des bâtiments communaux.
Monsieur le Maire propose ainsi deux devis pour la réalisation d'un audit énergétique de la mairie, de la salle polyvalente et des deux classes de l'école :

Bureau d'étude qualifié	Montant HT	Montant TTC
STUDEFFI	5 700,00 €	6 840,00 €
BLIN Ingénierie	10 080,00 €	12 096,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

CHOISIT le devis du bureau d'étude STUDEFFI d'un montant de 5 700,00 HT soit 6 840,00 TTC pour réaliser un audit énergétique des bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente et deux classes).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	1	0

Intervention : aucune.

****

Proposition d'achat de la parcelle AA43 d'une surface de 4 391 m²
2025-30

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle AA43, située « Pièce des Chênes » à Duneau est à vendre dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire.
Le liquidateur judiciaire souhaite savoir si la commune envisage de se porter acquéreur et donne des éléments pour aider à la décision, dont les prix de références (entre 0,20 € et 0,30 € le m²).

La commission « Urbanisme » s'est réunie le 27 mars 2025 et émet un avis favorable pour cette acquisition. L'emplacement de cette parcelle, le long de la RD323, intéresse le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de faire une proposition d'achat à un prix de 0,25€ le m² pour l'acquisition de la parcelle AA43 d'une surface de 4 391 m².

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Intervention : aucune.

****

Questions diverses

- Point sur les travaux :
  - Les travaux de voirie dans le Lotissement du Champ de la Grange se terminent. Les trottoirs sont finis, la voirie sera faite mi-avril, avant le carrefour rue des Charmilles. Il faut surement prévoir un point de collecte provisoire pour le ramassage des ordures ménagères du vendredi 18 avril.
  - Les travaux de voirie du programme 2023 sont terminés (chemin des Caves et route de Vouvray-sur-Huisne).
  - Eclairage de la mairie et de la salle polyvalente : demander des devis.
- Distribution de grilles Néoppi pour piège à frelons asiatiques les samedis 12 et 19 avril de 10h à 12h.

Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le mardi 6 mai 2025 à 20h00.

****

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Joël CIRON

MAIRIE DE DUNEAU
72160 DUNEAU

La secrétaire de séance,
Annie MARY